

Ce bulletin d'information, bi-mensuel pendant la campagne feux de forêt d'été, s'inscrit dans le cadre de l'assistance météorologique aux incendies de forêt en zone méditerranéenne. Il est destiné aux services chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt. Les éléments présentés font exclusivement référence à des indices de sécheresse utilisés pour l'analyse du danger météorologique d'incendies, tels que indices de sécheresse IH et IS de la méthode IFM, et réserve en eau Thornthwaite. Des renseignements sur ces indices sont disponibles dans la notice diffusée avec l'ordre de service feux de forêt, ainsi que sur le site Internet feux de forêt Sud-Est.

Ce bulletin d'information est également disponible sur le site Internet feux de forêt Sud-Est.

Pour toute information complémentaire, contacter Brigitte Cassin ou Eric Bertrand (brigitte.cassin@meteo.fr ou eric.bertrand@meteo.fr) tél. 04 42 95 90 33.

Bilan de l'état de sécheresse feux de forêt au 15 septembre 2005 dans le Sud-Est de la France

1. Conditions hydrologiques du 1^{er} au 15/09/2005

Cette quinzaine a été marquée par des épisodes pluvio-orageux intenses et généralisés : De gros orages ont éclaté sur la région entre le 5 et le 9 septembre, donnant des cumuls très importants dépassant souvent 100mm et nécessitant même un passage en vigilance rouge sur le Gard et l'Hérault. Près de 500 mm ont été atteints localement autour de Nîmes.

Les orages les plus importants se sont produits sur une partie de l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Bouches-du Rhône, le Var et les Alpes Maritimes.

Ils ont été un peu moins conséquents ailleurs : en particulier on note moins de précipitations sur les Pyrénées-Orientales zone 663 de Conflent avec 25 mm sur la période et sur sud et ouest Corse 25 à 65 mm.

Il a plu sur les régions les plus touchées par les orages jusqu'à 6 fois la normale. Les rapports à la normale sont largement excédentaires excepté localement sur les Pyrénées-Orientales (zone 663 et 662) où ils restent quand même excédentaires.

2. Etude de la sensibilité au feu au 15 septembre 2005 à 14h légales (à partir des indices de sécheresse Ih et Is)

Les pluies abondantes ont apporté partout une forte humidification des couches superficielles, le dessèchement superficiel est à présent inexistant.

Quelques zones sur les PO (663-664-665-668) ou sur ouest et sud Corse présentent encore un dessèchement faible $IH < 50$

Partout ailleurs l'indice IH est inférieur à 20.

A noter que sur la zone d'Oletta l'indice IH diffusé le 15/09 (IH=131) est largement surestimé à cause de la prise en compte malheureuse dans nos calculs de mesures d'un pluviomètre partiellement bouché.

La sécheresse profonde (cf. indice IS) a évolué à la baisse et a disparu sur le 30, le 34, le 48, le sud Ardèche, le 06 et toutes les zones littorales du continent, elle reste encore localement assez forte sur l'Aude, les PO, la Drôme, le 04, le 05 et en Corse.

• **Zones à dessèchement modéré, qualifiées de légèrement vulnérables au feu :**

La sensibilité au feu est modérée. Elle se traduira surtout par vent fort et humidité basse. Dans les Pyrénées Orientales (66) sont concernées les zones de Conflent (663), d'Aspres (665) et du Roussillon (667) ; dans les Alpes de Haute Provence (04) ce sont les zones d'Albion (041) et de Préalpes de Digne (044) ; sur l'île de Beauté en Corse du Sud (2A) la quasi-totalité des zones est concernée c'est-à-dire Grand Ajaccio (202), Sartonais (203), Moyenne Montagne Nord (204), Extreme sud (207) et la Région de Conca (208) ; pour finir : en Haute Corse (2B) les zones de Nebiu-Agriates (213) et de Sillon Central Corse (215).

• **Zones à dessèchement faible qualifiées de peu vulnérables au feu :**

Le dessèchement est très limité mais de petits feux sont possibles, principalement en Corse et sur les côtes du continent.

• **Partout ailleurs, il n'y a aucune vulnérabilité au feu compte tenu de l'humidification superficielle importante.**

Ces conditions favorables nous ont conduit en accord avec l'EMZ à mettre un terme le 15/09/2005 à la campagne estivale 2005 d'assistance météorologique contre les feux de forêt.

3. Eléments statistiques sur la réserve en eau du sol au 15/9/05 (à 8 h légales)

Période de référence : 1984-2004 (1992-2004 pour les zones présentant *)

Les valeurs présentées dans le tableau suivant sont exprimées en millimètres.

zone climatique	15/9/2004	15/9/2005	moyenne 84-04	valeurs les plus basses de 1984 à 2004 pour un 15 septembre	
Pyrénées-Orientales	54	67	53	16 1988	30 1986
Languedoc occidental	75	78	52	21 1986	31 1985
Bas Languedoc	94	106	55	24 1988	26 1985
Plateaux Massif Central*	124	143	104*	68 1991	70 2000
Cévennes	123	139	81	39 1985	47 2000-03
Bas Rhône	68	93	67	34 2000	41 1989
Moyenne vallée du Rhône*	77	91	85*	43 1999	43 2000
Provence littorale	56	101	47	9 1988	12 2000
Haute-Provence	59	99	70	27 2000	36 1988
Hauts-Alpes	71	89	85	52 1986	52 1990
Alpes du Sud	66	146	86	46 1988	48 1985
Côte d'Azur	41	126	43	9 1985	10 2003
Corse occidentale	26	48	36	8 1985	10 1987
Corse orientale	17	88	36	7 1985	12 1988
Montagne corse*	38	74	64*	22 2000	40 1993

Comparaison à la moyenne

- **Réserve supérieure à la moyenne** : Pyrénées-Orientales, Languedoc occidental, Bas Languedoc, Plateaux Massif Central, Cévennes, Bas Rhône, Moyenne vallée du Rhône, Provence littorale, Haute-Provence, Hauts-Alpes, Alpes du Sud, Côte d'Azur, Corse occidentale, Corse orientale, Montagne corse.
- **Réserve voisine de la moyenne** : Hauts-Alpes.

Fin du bulletin d'analyse du 15 septembre 2005.

Prochain bulletin : début octobre 2005.